



# Renewi plc

## Déclaration sur l'esclavage moderne de 2018

### Introduction

Cette déclaration est établie conformément à la section 54 de la loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne (la "Loi"). Elle expose les mesures prises par Renewi plc (la "Société") et les autres sociétés de notre groupe (le "Groupe") au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2018 pour prévenir l'esclavage moderne et/ou la traite d'êtres humains dans nos propres opérations et chaînes d'approvisionnement.

L'esclavage moderne est un terme utilisé pour désigner les infractions visées par la loi de 2015 sur l'esclavage moderne et se présente sous différentes formes telles que l'esclavage, la servitude, le travail forcé et la traite d'êtres humains, ayant toutes en commun la privation de liberté d'un individu par un autre en vue de l'exploiter à des fins personnelles ou commerciales. Les entreprises doivent être conscientes des risques de l'esclavage moderne, non seulement en s'assurant que les conditions de travail en leur sein sont appropriées, mais aussi en s'assurant qu'il n'existe pas d'esclavage moderne au sein de leur chaîne d'approvisionnement et en prenant les mesures appropriées, si nécessaire.

Renewi observe une tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne. Garantir la santé, la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs est une priorité absolue et est au cœur de notre approche. Le conseil d'administration s'efforce de continuer à renforcer ce principe tout au long des opérations et des chaînes d'approvisionnement de Renewi. Si un membre du personnel, un fournisseur ou un prestataire de services agit dans le sens contraire à ce principe, le comité d'administration n'hésitera pas à prendre les mesures qui s'imposent.

En identifiant les risques potentiels et réels, puis en adoptant les mesures pour les combattre, le conseil d'administration de Renewi plc (le "conseil") a la ferme conviction qu'il y a et qu'il continuera à y avoir suffisamment de mesures en place pour décourager et dissuader l'esclavage moderne au sein de notre propre entreprise et de celles de nos fournisseurs. Les politiques de Renewi reflètent notre engagement à agir de manière éthique et intègre dans toutes nos relations d'affaires. Toutefois, nous reconnaissons que nous devons rester vigilants à l'égard des risques et nous assurer que nos fournisseurs et nos prestataires de services comprennent et jouent leur rôle dans la prévention de l'esclavage moderne et de la traite d'êtres humains dans nos propres opérations ou chaînes d'approvisionnement.

Si nécessaire, nous cherchons à renforcer davantage les contrôles dans l'ensemble de nos activités et notre vaste chaîne d'approvisionnement et nous faisons en sorte de développer les politiques de Renewi en conformité avec les meilleures pratiques et les principes d'amélioration continue.

Aux fins de la présente déclaration, le terme "Renewi" renvoie à toutes les entités juridiques de Renewi plc.

- **Notre organisation**

Renewi est une entreprise leader dans la revalorisation des déchets, dotée d'une expertise approfondie et proposant une vaste panoplie de services et de produits en matière de gestion des déchets. Nous axons exclusivement nos activités sur la création de valeur à partir des déchets et leur transformation en nouveaux matériaux plutôt que de nous focaliser sur leur élimination par incinération massive ou

mise en décharge. Exerçant ses activités à travers quatre divisions (Commercial, Déchets dangereux, Monostreams et Municipal), Renewi traite plus de 15 millions de tonnes de déchets chaque année dont 90 % sont soit recyclés, soit utilisés pour la récupération d'énergie et emploie plus de 8.000 personnes en Europe et en Amérique du Nord.

Nos six nouvelles valeurs fondamentales, introduites cette année, forment la base de tout ce que nous faisons chez Renewi et nous distinguent de nos concurrents. Nous croyons que la manière dont nous agissons est aussi importante que ce que nous faisons. Nos valeurs sous-tendent l'engagement de Renewi à gérer notre entreprise d'une manière qui apporte une contribution positive à nos collègues, à nos clients et communautés, y compris en jouant notre rôle dans l'éradication de l'esclavage moderne.

De plus, Renewi souscrit aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, une initiative internationale de cette organisation visant à améliorer les droits de l'homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Les entreprises, y compris Renewi, qui souscrivent à ces 10 principes s'engagent à respecter les impératifs suivants :

### **Droits de l'homme**

Principe 1 : promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ; et

Principe 2 : veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.

### **Travail**

Principe 3 : respecter la liberté d'association et reconnaître effectivement le droit de négociation collective ;

Principe 4 : promouvoir l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;

Principe 5 : promouvoir l'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe 6 : promouvoir l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

### **Environnement**

Principe 7 : adopter le principe de précaution face aux problèmes d'environnement ;

Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### **Lutte contre la corruption**

Principe 10 : lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le code de conduite de Renewi repose sur ces valeurs et principes fondamentaux. Ce code de conduite s'applique à tous les collaborateurs, travailleurs intérimaires, stagiaires et individus travaillant pour la société sur la base d'un contrat. Le code de conduite décrit la conduite attendue des personnes travaillant pour Renewi, mais également ce que ces personnes peuvent attendre de Renewi.

## • Révision annuelle

La présente déclaration est réexaminée chaque année par le conseil d'administration de Renewi plc et sa publication sur notre site web a été approuvée en septembre 2018.

Nous avons publié notre première déclaration sur l'esclavage moderne en mai 2017. Depuis lors, nous n'avons cessé d'accroître nos efforts et nous nous sommes plus particulièrement axés sur :

- Le renforcement de notre approche de la prévention de l'esclavage moderne dans les activités de Renewi et au sein de nos chaînes d'approvisionnement, en particulier dans les zones à plus haut risque.
- Le développement et la planification du déploiement de notre nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne, y compris un module électronique sur l'esclavage moderne.
- [Nos activités et chaînes d'approvisionnement.](#)

Le conseil d'administration reconnaît que l'augmentation de la taille de la société, à la suite de la fusion de Shanks Group plc ("Shanks") et de Van Gansewinkel Groep B.V. ("VGG") en février 2017 a augmenté l'exposition de Renewi aux risques d'esclavage moderne.

Renewi fait appel régulièrement à des travailleurs intérimaires recrutés auprès de fournisseurs tiers et s'approvisionne en matériaux et déchets pour ses activités par l'intermédiaire d'entreprises externes. La majorité de ses fournisseurs sont des sociétés britanniques ou européennes.

Après avoir entrepris une évaluation des risques, nous avons conclu que les plus grands risques d'esclavage moderne résident au sein de nos chaînes d'approvisionnement et que nous appliquerons un degré de surveillance plus élevé en ce qui concerne nos fournisseurs et entrepreneurs indirects, où le risque d'esclavage moderne est jugé plus élevé. Renewi reste déterminé à identifier ces risques potentiels et à réagir adéquatement. Cela fera partie de l'une des priorités de l'année prochaine.

Nos équipes achats des sections Royaume-Uni et Benelux travaillent en étroite collaboration avec tous nos fournisseurs et prestataires de services. Dans la mesure du possible, nous entretenons des relations de longue date avec ces parties, expliquant clairement que nous attendons de la part des fournisseurs et des prestataires de services qu'ils mettent en place les mêmes dispositions contre l'esclavage et la traite des êtres humains que Renewi et qu'ils prennent des mesures raisonnables pour s'assurer du respect de ces engagements au sein de leurs propres chaînes d'approvisionnement.

Tous les fournisseurs de main-d'œuvre, de biens et de services de Renewi doivent se conformer à la législation pertinente et aux normes internationales tout aussi pertinentes pour leur secteur d'activité, y compris le travail des enfants et le travail forcé, la santé et la sécurité des travailleurs, la non-discrimination, le droit du travail, les droits de l'homme, la fraude, les pots-de-vin et la corruption. Lorsque la loi l'exige, les fournisseurs et les prestataires de services doivent produire une déclaration annuelle sur l'esclavage moderne, conformément à la section 54 (1) de la loi de 2015 sur l'esclavage moderne.

Renewi prend des mesures pour s'assurer que les fournisseurs respectent les politiques de Renewi en passant au crible les fournisseurs importants sur les questions de développement durable, y compris les droits de l'homme et les normes du travail.

Nous étudions actuellement la mise en œuvre d'un outil mondial "Source-to-Pay" à l'échelle du groupe qui améliorera notre contrôle et surveillance de notre chaîne d'approvisionnement au fur et à mesure de la croissance et de l'évolution de Renewi. Si possible, l'outil sera introduit par phases au cours de 2019. Il existe un autre mécanisme de contrôle dans les audits annuels des fournisseurs réalisés par des réviseurs externes, dans le cadre de notre certification ISO.

Dans nos propres opérations, la majorité de nos collaborateurs sont engagés sous contrat à durée indéterminée. Toutefois, nous reconnaissons qu'il existe un risque potentiel d'esclavage moderne pour les travailleurs ne se trouvant pas sous contrat à durée indéterminée, en particulier lors du recours à de la main-d'œuvre temporaire par l'intermédiaire d'agences de recrutement ou de contrats de service gérés. Renewi tient une liste de fournisseurs privilégiés pour l'apport de main-d'œuvre directe

temporaire, de travailleurs contractuels et le recrutement de nouveaux collaborateurs. Nous travaillons uniquement avec des agences de recrutement qui partagent notre point de vue contre toutes les formes d'esclavage moderne. Tout manquement ou incident en matière de santé, de sécurité et d'environnement commis par ou impliquant des prestataires de services ou du personnel temporaire est signalé au conseil d'administration et des mesures appropriées sont prises.

Si des signes d'esclavage moderne viennent à être identifiés, nous investiguerons avec nos fournisseurs et s'il le faut, nous rapporterons ces faits aux autorités compétentes. Si Renewi considère qu'un fournisseur ou un prestataire de services n'a pas respecté les engagements ci-dessus, nous procéderons à une révision automatique du contrat du fournisseur ou prestataire de services, ce qui débouchera sur la prise d'une mesure appropriée pour toute violation, jusqu'à la résiliation sur-le-champ du contrat.

Pour accroître la sensibilisation à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains et mieux faire connaître nos politiques et procédures, nous développons une approche visant à former nos collègues aux responsabilités en matière de gestion des ressources humaines et de recrutement dans ce domaine.

- **Notre personnel**

Assurer la santé, la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs est crucial pour le succès de Renewi et cette responsabilité est prise très au sérieux. Nos collaborateurs sont essentiels pour la continuité de notre succès. Leur dévouement et engagement à l'égard de notre objectif *"le déchet n'existe pas"* est une des raisons clés pour lesquelles nos clients choisissent de travailler avec nous. C'est pourquoi la santé, la sécurité, le bien-être et l'engagement de nos collaborateurs sont des priorités absolues pour Renewi. Cela commence par faire en sorte que nos collègues rentrent chez eux en toute sécurité tous les jours.

Tous les collaborateurs doivent adhérer au code de conduite de Renewi et aux politiques de notre société, y compris en matière d'intimidation et de harcèlement, de discipline, d'égalité des chances et de griefs. Par ailleurs, en plus de la présente déclaration sur l'esclavage moderne et de la politique sous-jacente, nous avons mis en place une déclaration de lutte contre l'esclavage et le trafic d'êtres humains. Nos politiques sont clairement définies et communiquées. Nos collaborateurs sont traités de manière équitable et sur un pied d'égalité. Ils perçoivent au moins le salaire minimum national et Renewi respecte ses obligations relatives à la réglementation sur le temps de travail.

Le dispositif de dénonciation de l'ancienne société Shanks et de VGG reste en place, fournissant des rapports confidentiels 24h/24, 7 jours sur 7. Au cours de 2018, celui-ci s'est vu harmoniser dans le cadre de la gestion de l'intégrité existant dans le plan de mise en œuvre du nouveau code de conduite RENEWI et du protocole de déclaration et d'enquête. En ce qui concerne les communications internes à ce sujet, nous avons l'intention de sensibiliser à l'approche de la tolérance zéro de Renewi vis-à-vis de l'esclavage moderne, à travers notre magazine du groupe, nos lettres d'informations, ainsi que par le biais de notre nouvel Intranet du Groupe.

Tous les sites sont supervisés par des équipes de gestion compétentes veillant au contrôle optimal de l'environnement de travail.

La présente déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de Renewi plc qui la réexaminera et l'actualisera chaque année.

Signée par

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Peter Dilnot', with a horizontal line underneath.

---

**Peter Dilnot**

**Chief Executive Officer, Renewi plc**

**27 septembre 2018**